



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Chapais, tenue le 17 août 2010 à 19 h 30, en la Salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les conseillères : Lucie Tremblay
Denise Larouche
Colombe Lemieux

Messieurs les conseillers : Normand Côté
Gilles Lachance
Daniel Forgues

Était également présent à la séance:
Le Directeur général, Greffier et Trésorier: Laurent Levasseur

1.-
MOMENT DE RÉFLEXION

2.-
PRÉSENCES

10-08-153

3.-
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance
D'OUVRI la présente séance extraordinaire sur la base de l'ordre du jour déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4
AFFAIRES NOUVELLES

4.1
ADMINISTRATION

10-08-154

4.1.1
RÉSOLUTION – APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par M. le conseiller Normand Côté
ET RÉSOLU

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions de juillet 2010 s'élevant à 545 968.70 \$ et la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à



66 834.02 \$ soient et sont acceptées telles que déposées
745-3234 90 mètres;

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-08-155

4.1.2

RÉSOLUTION – RADIATION DE COMPTES À RECEVOIR

CONSIDÉRANT l'âge de certains comptes dus à la corporation municipale et pour lesquels les efforts de recouvrement n'ont donné aucun résultat;

CONSIDÉRANT QUE des procédures judiciaires ne seraient pas justifiées compte tenu des maigres chances de recouvrer ces comptes et du montant en cause;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais radie du rôle de perception les comptes irrécupérables suivants :

<u>Date</u>	<u>matricule (contribuable)</u>	<u>montant</u>	<u>Mont + int.</u>
02-03-07	D-2703-00	140 \$	191.18 \$
02-03-07	D-2702-00	140 \$	191.18 \$
30-11-05	D-2508-00	57 \$	85.68 \$
28-10-04	D-2411-00	46 \$	74.66 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-08-156

4.1.3

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE GÉNIVAR – CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE CURLING TROIS GLACES

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Chapais de construire une salle de curling trois glaces intégrées au Centre sportif et communautaire en remplacement de la salle de curling actuelle;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a, en vertu de sa résolution 10-03-062, retenu les services de GÉNIVAR pour effectuer l'ingénierie détaillée et assurer le suivi des travaux de construction,

CONSIDÉRANT l'offre de service de GÉNIVAR en date du 17 août 2009 et proposant des honoraires de 31 140 \$;

CONSIDÉRANT QU'aucune somme n'a encore été déboursée;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement à GÉNIVAR de la facture 113892 produite en date du 6 juillet 2010 et s'établissant à 17 765.07 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-08-157

4.1.4

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE CONSTRUCTION MORIN & LUNEAU – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a retenu les services de Construction Morin & Luneau pour éliminer une fuite d'eau sur notre réseau le 28 juin 2009;



CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés à la satisfaction de la Ville;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay

APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement à Construction Morin & Luneau de la facture 883 produite en date du 31 mai 2010 et s'établissant à 8 351.43 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-08-158

4.1.5

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT DE DEUX COMPTES DE DESSAU– SURVEILLANCE DU PROJET D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE - POSTE DE POMPAGE ET RÉSERVOIR

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, en vertu de sa résolution 01-12-232, a mandaté Dessau pour réaliser, entre autres, la surveillance du projet d'amélioration des infrastructures d'eau potable, et ce, conformément à une offre de service datée du 03-12-2001;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service établissait le coût de la surveillance intégrée des travaux à 1100 \$/40 heures/ingénieur et à 3300 \$/40 heures/technicien;

CONSIDÉRANT QUE ces coûts ont été révisés en vertu de la résolution 09-03-037 à la suite d'une demande de révision et d'ajustement des honoraires professionnels de Dessau datée du 27 février 2009;

CONSIDÉRANT QUE ces taux horaires de surveillance sont :

Surveillance de bureau : 2120 \$/semaine de 50 heures

Surveillance de chantier à temps complet : 4425 \$/semaine de 50 heures, incluant les dépenses;

CONSIDÉRANT QUE les factures ci-après décrites couvrent la période du 11 avril 2010 au 19 juin 2010;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay

APPUYÉ par M. le conseiller Normand Côté

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement à Dessau des factures F015-78123 et F015-78124 produites en date du 25 juin 2006 et s'établissant respectivement à 1018.21 \$ et 491.04 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-08-159

4.1.6

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT DE DEUX COMPTES DE DESSAU– SURVEILLANCE DU PROJET D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE - CONDUITE D'AMENÉE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, en vertu de sa résolution 01-12-232, a mandaté Dessau pour réaliser, entre autres, la surveillance du projet d'amélioration des infrastructures d'eau potable, et ce, conformément à une offre de service datée du 03-12-2001;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service établissait le coût de la surveillance intégrée des travaux à 1100 \$/40 heures/ingénieur et à 3300 \$/40 heures/technicien;



CONSIDÉRANT QUE ces coûts ont été révisés en vertu de la résolution 09-03-037 à la suite d'une demande de révision et d'ajustement des honoraires professionnels de Dessau datée du 27 février 2009;

CONSIDÉRANT QUE ces taux horaires de surveillance sont :

- Surveillance de bureau : 2120 \$/semaine de 50 heures
- Surveillance de chantier à temps complet : 4425 \$/semaine de 50 heures, incluant les dépenses;

CONSIDÉRANT QUE les factures ci-après décrites couvrent la période du 10 mars 2010 au 12 juin 2010;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement à Dessau des factures F015-78121 et F015-78122 produites en date du 25 juin 2010 et s'établissant respectivement à 1449.49 \$ et 1171.69 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-08-160

4.1.7

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE JEAN-CLAUDE LEBEUF– PLAN ET DEVIS DU CURLING

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Chapais de construire une salle de curling trois glaces intégrées au Centre sportif et communautaire en remplacement de la salle de curling actuelle;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, en vertu de sa résolution 10-03-61, a retenu les services de Jean-Claude Lebeuf, architecte, pour modifier les plans et devis 2007 et effectuer la mise aux normes;

CONSIDÉRANT QUE les crédits alloués sont de 24 900 \$;

CONSIDÉRANT QU'UNE somme de 17 430 \$ a été déboursée ;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Normand Côté

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement à Jean-Claude Lebeuf, architecte, de la facture 2009-D77-M-03 produite en date du 3 août 2010 et s'établissant à 7 470 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-08-161

4.1.8

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE JEAN-CLAUDE LEBEUF– AJOUT DE BOIS LAMELLÉ AU PLAN ET DEVIS DU CURLING

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Chapais de construire une salle de curling trois glaces intégrées au Centre sportif et communautaire en remplacement de la salle de curling actuelle;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville de Chapais de favoriser l'introduction du bois dans la construction de ses immeubles;

CONSIDÉRANT QUE les travaux spécifiques de Jean-Claude Lebeuf, architecte, pour introduire le bois lamellé au projet Curling après la réalisation des plans et devis, ont été estimés à 9 500 \$;



CONSIDÉRANT QUE cette dépense a été prévue au nouveau budget de construction du Curling ;

CONSIDÉRANT QU'UNE somme de 7 600 \$ a été déboursée ;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement à Jean-Claude Lebeuf, architecte, de la facture 2009-D77-BL-02 produite en date du 3 août 2010 et s'établissant à 1 900 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-08-162

4.1.9

RÉSOLUTION – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE DIFFUSION DES ASSEMBLÉES PUBLIQUES DU CONSEIL DE VILLE POUR L'ANNÉE 2010

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler le contrat de diffusion des séances publiques du conseil de ville avec la Télévision communautaire régionale;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe Lemieux
APPUYÉ par M. le conseiller Normand Côté
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais renouvelle son contrat de diffusion avec la Télévision communautaire régionale au coût de 4 000 \$, plus les taxes applicables;

QUE le directeur général soit autorisé à verser cette somme en deux versements égaux, l'un en septembre et l'autre en décembre 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.2

LOISIRS ET CULTURE

4.2.1

10-08-163

RÉSOLUTION – ADJUDICATION D'UN CONTRAT CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE CURLING TROIS GLACES INTÉGRÉES AU CENTRE SPORTIF ET COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire construire une salle de curling trois glaces intégrées au Centre sportif et communautaire en remplacement de la salle de curling actuelle;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'investissement a été élaboré par JEAN-CLAUDE LEBEUF, architecte et GENIVAR, ingénieurs-conseils, et établissaient des dépenses totales de **2 705 650 \$**, incluant les taxes nettes;

CONSIDÉRANT QUE la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et l'Agence de développement économique du Canada ont accordé à la Ville de Chapais, le 20 octobre 2009, une subvention de 1 352 825 \$ en vertu du programme de soutien aux installations sportives et récréatives;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement 10-399 de la Ville de Chapais et décrétant un emprunt de 2 029 238 \$;



CONSIDÉRANT QUE la contribution de l'Agence de développement économique du Canada est de 676 412 \$ et qu'elle est payable à la Ville de Chapais sur réclamation après la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a procédé à un appel d'offres en date du 30 juin 2010;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions étaient recevables au bureau du directeur général jusqu'au 16 août 2010;

CONSIDÉRANT les soumissions déposées à savoir :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>prix soumission incl tx</u>
Construction Martin Rousseau inc	3 416 726.25 \$
Construction de l'avenir (1996) inc	3 855 541.53 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse est conforme aux exigences du devis de soumission, mais dépasse largement l'estimé budgétaire de la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE les travaux peuvent, malgré un nouveau délai de trois semaines, être exécutés avant le 31 mars 2011, condition essentielle pour obtenir l'aide financière des deux gouvernements;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe Lemieux

APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le directeur général, M. Laurent Levasseur, à lancer un nouvel appel d'offres en modifiant principalement la structure de l'immeuble.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.3

URBANISME

10-08-164

4.3.1

RÉSOLUTION – CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE CHAPAIS – AUTORISATION DE VERSER UNE PARTIE DE LA SUBVENTION ANNUELLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a budgété pour 2010 une subvention de 80 000 \$ à être versée à la Corporation de développement économique de Chapais pour assurer son fonctionnement;

CONSIDÉRANT QU'UNE somme de 40 000 \$ a déjà été versée;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général à verser à la Corporation de développement économique la dernière tranche de 40 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-08-165

4.3.2

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE VERSER À LA CDEC LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE CHAPAIS – PACTE RURAL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a adhéré au pacte rural 2007-2014 en vertu de sa résolution 07-02-033;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais s'est engagée à verser une contribution annuelle de 13 264.50 \$ audit programme;



CONSIDÉRANT QUE ce programme est géré par la Corporation de développement économique de Chapais en vertu d'un protocole d'entente avec la Ville de Chibougamau daté du 18 décembre 2007;

CONSIDÉRANT QUE l'agent développement rural a été embauché le 24 mars 2008 et œuvre à mi-temps pour la Ville de Chapais et à mi-temps pour la Ville de Chibougamau;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Normand Côté

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le directeur général à verser la somme de 13 264.50 \$ à la CDEC en guise de contribution de la Ville de Chapais pour l'année 2010-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10-08-166

4.3.3

RÉSOLUTION – OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA CORPORATION DES LOISIRS – PACTE RURAL

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des loisirs a présenté une demande d'aide financière de 15 000 \$ dans le cadre du Pacte rural pour le projet « Parc d'amusement pour enfants »;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande d'aide financière est admissible;

CONSIDÉRANT QUE le comité aviseur Chapais-Chibougamau recommande d'accorder cette aide financière;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles dans l'enveloppe du Pacte rural de Chapais;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Lucie Tremblay

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Chapais accorde une aide financière de 15 000 \$ à la Corporation des loisirs de Chapais pour réaliser le projet « Parc d'amusement pour enfants ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUESTIONS DU PUBLIC

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Normand Côté

APPUYÉ par M. le conseiller Daniel Forgues

ET RÉSOLU que cette séance extraordinaire soit levée et terminée.

Il est 19h48.

Steve Gamache
Maire

Laurent Levasseur
Directeur général, Greffier et
Trésorier